

POLITOLOGIE ET HISTOIRE

par

Henri HAAG

Professeur à l'université de Louvain

Il était de bon ton, il n'y a guère, de dédaigner l'histoire politique dont le genre paraissait superficiel, usé, peut-être condamné. Pourtant la différence de qualité que l'on constatait entre elle et l'histoire économique ou l'histoire sociale, ne provenait pas d'une infériorité congénitale de la première, mais d'une cause extérieure et passagère, savoir la maturité différente des sciences respectives où l'une et les autres puisaient leur cadre conceptuel et leurs hypothèses. Remarquons en effet que les histoires spéciales, — l'histoire politique, comme l'histoire économique ou l'histoire sociale, — ont ceci de commun avec les sciences appliquées, qu'elles empruntent aux sciences pures leurs instruments de travail.

A cet égard l'historien politiste du début du vingtième siècle se trouvait dans une position difficile. Les oeuvres des pionniers de la socio-politique, peu nombreuses et de valeur inégale, lui étaient d'un faible secours. Réduit à ses seules forces, il se contentait généralement de situer les événements dans un cadre faiblement structuré. Depuis lors, il est vrai, la situation s'est modifiée. Bien que de nombreux historiens suivent aujourd'hui avec attention et intérêt les recherches théoriques, il s'en faut cependant de beaucoup que la tendance soit générale.

Plutôt que de broser un tableau de l'état actuel de la politologie, nous avons préféré, dans ce bref exposé, centrer notre attention sur deux points précis : le premier concerne les "modèles" qui schématisent le processus de décision, et le second ceux qui se rapportent au raisonnement du décideur. Par le biais de ces deux analyses, malheureusement très sommaires, nous espérons faire mieux comprendre l'aide modeste, mais néanmoins réelle et efficace, que la politologie peut apporter à l'histoire.

I. LES "MODELES" RELATIFS AU PROCESSUS DE DECISION

Les "modèles" de David Easton et de Karl Deutsch

Entamons, ceci dit, l'exposé du premier point. Plusieurs politistes, parmi lesquels David Easton dont nous suivrons plus particulièrement les idées, mais aussi Karl Deutsch et Gabriel Almond, ont essayé de définir le domaine propre de la vie politique, ainsi que ses éléments fondamentaux (1).

Disons brièvement qu'ils la considèrent, du point de vue abstrait qui est le leur, comme un système composé de différentes parts en interaction. De l'environnement proviennent les demandes et les soutiens, auxquels les autorités situées à l'intérieur répondent par des décisions et des actions. A leur tour, celles-ci influencent et modifient les nouvelles entrées, en les maintenant autant que possible dans des limites compatibles avec le fonctionnement normal de l'ensemble. Ces auteurs croient saisir de la sorte les caractères essentiels et universels du phénomène politique, n'importe le lieu et l'époque où on les observe.

A partir de ces conceptions très générales plusieurs historiens ont imaginé des "modèles" (le terme sera précisé plus loin) qui s'appliquent à des ensembles limités, situés dans une période déterminée du temps.

Nous allons en donner trois exemples que nous commenterons par après.

Le "modèle" de Jean-Baptiste Duroselle

Présentons d'abord à grands traits un premier "modèle" construit récemment par M. Duroselle, qui schématise les décisions

(1) David EASTON, *The political system*, New York, 1953; *A framework for political analysis*, New York, 1965; *A systems analysis of political life*, New York, 1965. — Karl W. DEUTSCH, *The nerves of government*, New York, 1963. David EASTON, dans *A systems analysis*, *op. cit.*, p. 13, s'exprime comme suit : "My objective will be to extricate from the total political reality those aspects that can be considered the fundamental processes or activities without which no political life in society could continue".

prises dans le domaine de la politique étrangère par un Etat du type parlementaire occidental (2).

Parmi les influences qui, dans un tel contexte, s'exercent sur le décideur, citons pour commencer l'opinion publique, dont les demandes et les soutiens, filtrés par les groupes de pression et les partis, sont transmis ensuite par eux aux autorités du système. (Ces dernières, bien que tenant compte des informations susdites n'en ont pas moins, cela va de soi, leurs préférences et leurs idées propres.)

Nous rencontrons parmi ces autorités les parlementaires, l'équipe décisionnelle (soit l'ensemble des décideurs plus les experts choisis), enfin le décideur lui-même en tant que responsable. L'équipe, dite d'exécution et ses agents, ainsi que les agents de contrôle sont situés en aval du décideur.

Pour simplifier les choses nous n'avons pas tenu compte des influences extérieures en provenance soit des alliés, soit des adversaires, ainsi que d'autres aspects et de nombreux raffinements critiques importants; ce qui diminue, et nous nous en excusons, l'originalité et l'intérêt du "modèle", mais nous ne voyons pas comment éviter ces lacunes et ces déficiences dans une synthèse aussi brève que celle-ci.

Insistons sur le fait que le professeur Duroselle formule très clairement le but à atteindre : savoir l'analyse du processus de décision; qu'il dénombre, puis relie les unes aux autres, les composantes du système dans lequel se situe ce processus; qu'il indique et justifie chaque étape essentielle; enfin qu'il nous fait embrasser d'un coup d'oeil leur ensemble grâce à une représentation schématique.

Le "modèle" de Rudolf Rezsöházy

Après le "modèle" de M. Duroselle, citons celui de M. Rezsöházy (3). Il est plus détaillé encore et s'applique à des cas très divers. Son but, cependant, reste identique.

(2) Jean-Baptiste DUROSELLE, "La décision de politique étrangère. Esquisse d'un modèle-type", dans *Relations internationales*, no. 1, p. 5-26, Paris, mai 1974.

(3) Rudolf REZSOHAZY, *Action et changement. Méthode d'analyse des dynamismes sociaux et historiques*, Louvain, 1973

Notre "modèle", dit l'auteur, "ne contient ni des faits concrets, ni l'explication de situations ou d'évolutions concrètes. Il ne suggère pas le poids qu'il convient d'accorder à tel ou tel facteur dans l'explication. Il ne présente pas une technique qui pourrait convenir à démontrer la solution d'un problème de causalité. Il n'est donc pas une théorie proprement dite, c'est-à-dire un ensemble de connaissances systématisées qui sert à expliquer un phénomène quelconque.

"Mais il désigne le genre de faits qu'il faudra collecter, il sert de cadre pour les ordonner, il présente les facteurs d'action et permet à l'analyse de les énumérer tous. Il expose ces facteurs dans l'ordre où ils interviennent habituellement et il sélectionne les points-clés de l'analyse..." (4).

On ne saurait, croyons-nous, mieux définir l'objectif poursuivi.

Le "modèle" de Robert Dahl

Qu'on nous excuse de choisir le troisième exemple dans l'un de nos travaux personnels (5).

Notre étude, qui portait sur la Belgique, exigeait des unités d'analyse plus fines et plus profondes que les partis. Les auteurs qui avaient abordé le problème, et les contemporains eux-mêmes, braquaient en principe leur attention sur les trois partis traditionnels. En pratique, par contre, ils introduisaient des notions comme catholique wallon, socialiste flamand, catholique démocrate etc., grâce auxquelles ils rendaient compte de certains phénomènes politiques autrement incompréhensibles. L'opération était effectuée subrepticement, sans avoir l'air d'y attacher d'importance, et de plus dans une certaine confusion.

Sous l'influence de Robert Dahl qui avait déjà tenté un essai dans ce sens, nous nous sommes efforcé de distinguer et d'unifier ces notions dans un classement systématique (6).

Représentons-le d'abord sous la forme d'un réseau de relations mathématiques très simples, dont on pourrait se servir pour organiser

(4) Rudolf REZSOHAZY, *Action et changement*, op. cit., p. 13-14.

(5) Henri HAAG, "La politique intérieure belge de 1914 à 1926", dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, p. 13-100, Bruxelles, 1974.

(6) Robert A. DAHL, *Political oppositions in Western Democracies*, New Haven and London, 1966.

n'importe quel type de phénomènes. La règle générale, posée au départ, affirme qu'en ajoutant un élément à un ensemble, on double le nombre de ses parties (soit : $2^1 = 2$, $2^2 = 4$, $2^3 = 8$, $2^4 = 16$ etc.).

Comme il y avait en fait en Belgique, dans les années 1920, trois problèmes politiques importants, nous avons établi, en vertu de la règle susdite, qu'il y avait 8 solutions possibles, qui pouvaient à leur tour se concrétiser dans 8 groupes politiques possibles.

L'enquête historique, menée par après, vérifia l'existence effective de ceux-ci.

Nous croyons être parvenu, de la sorte, à distinguer et à dénombrer les groupes politiques (à partir de leurs éléments); et à faire de même ensuite pour les partis (à partir des groupes politiques), moyennant quelques règles supplémentaires. Nous avons noté, chemin faisant, la synonymie entre les termes figurant dans le cadre que nous venions de définir avec d'autres, d'usage courant, qui ne s'y trouvaient pas inclus : tels démocrate-chrétien, droite, clérical etc., qui pouvaient être interprétés et compris par référence aux premiers, et leur servir dorénavant de substitut, sans danger d'ambiguïté ou de confusion.

Ajoutons que nous avons également défini, pour chaque élément des 8 groupes politiques, la propriété d'être demandeur ou non-demandeur, ce qui nous a permis de montrer que les trois partis existants, — qui comprenaient chacun des demandeurs et des non-demandeurs, — étaient tous partagés, au moins sur un problème, entre des solutions théoriquement incompatibles : une situation qui ne pouvait mener qu'à un compromis ou au déchirement du parti.

Ces résultats furent incorporés dans un "modèle" décisionnel analogue à ceux que nous avons décrit antérieurement. Quelques catégories de celui-ci furent ainsi affinées, et les attitudes et les manoeuvres des décideurs furent tant soit peu éclaircies.

Nous nous trouvons ici, comme on le voit, en présence de la combinaison d'un schéma décisionnel classique avec l'analyse poussée de certaines de ses composantes.

Qu'est-ce qu'un modèle ?

Après avoir présenté les trois exemples qui précèdent, le moment paraît venu de faire le point.

Remarquons d'abord que le concept de modèle, qui joue un rôle essentiel dans notre exposé, est différemment compris par les

historiens. Aussi n'est-il pas superflu, avant toute autre considération, d'avancer une définition assez communément admise en philosophie des sciences, qui nous servira de repère.

Appelons théorie un système déductif dans lequel n'apparaissent que des symboles abstraits, non interprétés, dont on ne considère que la forme et les relations; et modèle une interprétation de celui-ci dans le langage d'une science quelconque : la physique, la biologie, l'économie, la politologie etc.; l'unique condition requise étant que le modèle ait la même structure formelle que la théorie.

Notons que cette conception ne reflète pas exactement la manière dont procède en chaque occasion la science actuelle, mais plutôt un idéal vers lequel elle devrait tendre.

Si on l'admet, il suit de là que :

1) la plupart des "modèles" historiques et politologiques ne sont pas l'interprétation d'une théorie et ne satisfont pas aux conditions posées dans notre définition;

2) seul un second type de modèles qui, lui, leur serait conforme, mériterait ce nom.

Comme l'usage, toutefois, impose dans les deux cas ce terme passe-partout, nous le suivrons, quitte à écrire "modèle" entre guillemets dans le premier cas, et sans guillemets dans le second.

Les "modèles" du premier type

Examinons d'abord ceux-ci et disons immédiatement qu'ils jouent un rôle si fondamental dans la construction historique que le chercheur ne peut s'en passer. Aussi ont-ils toujours existé, encore que sous des noms différents : ce qu'on appelait autrefois questionnaire n'étant à tout prendre que ce qu'on appelle aujourd'hui un "modèle". Pour s'en convaincre il suffit de relire la très remarquable *Introduction aux études historiques* de Ch. V. Langlois et de Ch. Seignobos. L'historien, écrivent ces deux auteurs, après une première opération qui consiste à critiquer les témoignages et à en pénétrer le sens, découpe dans cette masse "des morceaux de même nature qu'il groupe ensuite entre eux jusqu'à ce que l'histoire du passé soit classée dans un cadre universel" (7). Cette

(7) Voir Ch. V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, p. 196, Paris, 1898.

opération de rangement, qui est une des conditions de la synthèse historique, exige un "cadre modèle" (8) (l'expression apparaît déjà) qui est nécessairement "a priori" (9). Il ne s'agit donc pas de décider si on opérera avec ou sans un tel instrument : on n'a le choix qu'entre un cadre (= un questionnaire = un "modèle") qui serait inconscient et confus, et un autre qui serait conscient et relativement ordonné (10).

Si les historiens ont depuis toujours utilisé des "modèles", il ne s'en suit pas que ces derniers soient tous coulés dans le même moule. Pour estimer les ressemblances et les différences entre ceux qui étaient employés, par exemple, vers la fin du XIX^e siècle et ceux qu'on nous propose aujourd'hui, jetons un bref coup d'oeil sur l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine*, un autre ouvrage bien connu de Charles Seignobos (11).

Première constatation : ce dernier distingue, tout comme on le fait actuellement, le domaine propre aux actions politiques de celui qui ne l'est pas : une démarche essentielle qui fonde en quelque sorte la spécificité de l'histoire politique.

Deuxième constatation : le système politique demeure largement ouvert aux influences extérieures. J'ai réservé, dit l'auteur, une place à des faits non politiques : armée, Eglise, enseignement, régime économique etc., dans tous les cas où ils ont réagi sur la vie politique comme telle (12).

Troisième constatation : dans le domaine ainsi délimité nous retrouvons les composantes essentielles du système : les partis, le parlement, le Cabinet, le chef de l'Etat, et cela va de soi les "demandeurs" et les "répondeurs".

(8) et (9) Voir Ch. V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 195.

(10) Cfr. Ch. V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 195 et aussi une remarque similaire formulée par M. Landau, que cite, David EASTON, dans son *Framework*, *op. cit.*, p. 2, note 2 : "Those who criticize the use of 'models' need not understand that they too must use them. Accordingly, much of the conflict over the use of models is spurious. The choice is not between models and no models, but between a critical consciousness of their use and an uncritical acceptance. An open and 'hygienic' use of models may or may not aid us in developing empirically sound political theory, but it would enable us to run far less risk than we take with the hidden, implicit, and rigidified metaphors that one frequently finds in the textbooks of political science".

(11) Charles SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine, Evolution des partis et des formes politiques, 1814-1896*, Paris, 1897.

(12) Cfr. Charles SEIGNOBOS, *Histoire politique*, *op. cit.*, p. VIII. L'auteur, pour le reste, se trompe lorsqu'il croit "expliquer" les phénomènes "en montrant comment ils s'enchaînent". Décrire un enchaînement n'est pas avancer une explication. (Nous n'insistons pas sur ce point pour la raison qu'il n'intervient qu'incidemment dans la discussion que nous avons ouverte plus haut.)

Bien que le modèle de Seignobos comprît déjà plusieurs parties essentielles des modèles récents, nous notons toutefois entre eux des différences. Dans les derniers les composantes du système ne sont pas seulement présentes, elles sont en outre et, au préalable, distinguées sur le plan théorique, et pour cette raison reliées les unes aux autres d'une manière plus explicite. Les "modèles" récents, influencés par la cybernétique ou par d'autres disciplines, dégagent aussi plus nettement les caractères et le mode de fonctionnement propres au "système" politique que ne le faisaient les "modèles" anciens, influencés par des conceptions essentiellement juridiques.

Disons également que les politistes actuels ont posé (sinon résolu) un nombre considérable de problèmes jusqu'alors mal compris ou même inaperçus, et que ce renouvellement de la problématique fournit une aide précieuse à l'historien, dont la curiosité et les recherches se trouvent ainsi stimulées et orientées dans des directions nouvelles.

Ajoutons enfin que des concepts plus adéquats ont été forgés et que les lacunes dont se plaignait à ce sujet l'auteur de *l'Histoire politique* sont moins évidentes de nos jours qu'elles ne l'étaient de son temps (13).

Sur ce point comme sur les autres, de modestes progrès, dont se serait probablement réjoui Charles Seignobos, semblent donc avoir été réalisés.

(13) Voir Charles SEIGNOBOS, *Histoire politique*, *op. cit.*, p. X-XI : "L'histoire est une science encore si rudimentaire (si même on peut sans dérision l'appeler une science), qu'elle n'a pas de vocabulaire technique. Pour désigner les phénomènes politiques, les historiens ont emprunté au vocabulaire des juristes ou des philosophes des termes abstraits qui sont entrés dans la langue historique. Ces termes ne recouvrent que des notions vagues, notre ignorance de la nature intime des phénomènes politiques ne nous permet pas encore d'en acquérir d'autres..."

A rapprocher de ce que David EASTON écrit sur le même sujet dans *A systems analysis*, *op. cit.*, p. 10-11 : "What frequently passes for theory in social research consists largely of the investigation of alternative concepts, dispute about their utility, their clarity, and implications. There is good reason why this should be so. One of the major stumbling blocks in the discovery of uniformities has not been only the lack of discovering units of analysis that have the degree of stability and definiteness or lack of ambiguity in their boundaries necessary for the kind of propositions expected of an exact science" ... "Where the concepts ... remain ambiguous, there is little possibility of passing on to consider the interrelationship among concepts. Discussion is bound to be tied up by differences with regard to the referents of the concepts".

Les modèles du second type

Nous en arrivons ainsi aux modèles du second type.

Dans ceux-ci les concepts, déduits de certains d'entre eux considérés comme primitifs, sont reliés les uns aux autres d'une manière définie. Le modèle, ainsi ébauché, atteint sa pleine force, lorsqu'on parvient à construire, selon la même méthode, un système de propositions (une seconde étape qui, à notre connaissance, n'a pas encore été franchie, bien que certains travaux, comme celui d'Anthony Downs, y tendent (14).

Faut-il ajouter que le degré de rigueur d'un modèle, même partiellement systématisé, est nettement supérieur ne fut-ce que sur un champ restreint, à celui qu'il est possible d'atteindre par d'autres méthodes; et qu'il en résulte normalement une compréhension plus exacte et plus profonde du sujet étudié, ainsi qu'une testabilité accrue.

Si le progrès de la connaissance passe par la systématisation, celle-ci pour autant ne se réalise habituellement, vu sa difficulté, que pas à pas, et secteur après secteur. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, dans un cadre général de recherche, une part systématisée, voisine avec une autre qui ne l'est pas encore.

II. LES MODELES RELATIFS AU RAISONNEMENT DU DECIDEUR

Dans la seconde partie de l'exposé, que nous abordons maintenant, nous présenterons des modèles qui se rapportent, non plus seulement au processus qui mène à la décision, mais au raisonnement même du décideur.

Le modèle de Saris

Constatons d'abord que la connaissance de la situation où se trouve plongé ce dernier ne nous apprend rien sur la forme de son raisonnement. La théorie des jeux et celle de la décision en revanche,

(14) Anthony DOWNS, *An economic theory of democracy*, New York, 1957.

peuvent à certaines conditions, nous aider à la saisir.

A première vue leur utilité semble toutefois douteuse. Etant d'invention récente et d'abord difficile, il est inconcevable, en effet, qu'elles aient jamais été employées telles quelles, sous leur forme mathématique, par un acteur historique. Inutile de dire qu'il est également hors de question que le chercheur les utilise pour faire croire à la présence, dans le raisonnement qu'il étudie, d'une rationalité en fait inexistante.

Le but poursuivi par l'historien est très différent. Les théories que nous citons permettent en réalité d'estimer la déviation éventuelle de raisonnements tenus dans le passé, par rapport à un modèle purement rationnel construit dans le présent (à partir des mêmes prémisses). On espère de la sorte mieux pénétrer la structure du raisonnement d'un acteur historique, et mieux juger sa cohérence qu'on ne le ferait à la simple lecture de documents forcément imprécis.

Dans un travail récent Monsieur et Madame Saris ont examiné selon cette méthode les négociations diplomatiques, menées entre Charles-Quint et François Ier en 1529, par l'intermédiaire de Marguerite d'Autriche (15).

De la comparaison entre les raisonnements extraits de la correspondance des principaux acteurs d'une part, et du modèle mathématique d'autre part, il résulte, au dire des deux historiens, que la décision de la gouvernante des Pays-Bas fut le fruit d'une réflexion parfaitement rationnelle (ce dernier terme étant pris dans le sens que lui donne la théorie) (16).

Les études de ce genre sont encore peu nombreuses et elles ont, en quelque sorte, un caractère expérimental.

Disons que nous avons utilisé nous-même, dans un travail encore inédit, une méthode semblable pour analyser la décision prise par le roi Albert à Loppem, en novembre 1918 (17). Les sources dont nous disposions étaient malheureusement beaucoup moins abondantes que celles où puisèrent Monsieur et Madame Saris.

(15) W.E. SARIS et I.N. SARIS-GALLHOFER, "L'application d'un modèle de décisions à des données historiques", dans la *Revue française de science politique*, vol. XXV, no. 3, p. 473-501, Paris, Juin 1975.

(16) Une action rationnelle devant l'incertitude peut être caractérisée comme suit : étant donné l'échelle de préférences du décideur, sera dite rationnelle l'action dont la valeur des conséquences, associée à leurs probabilités de réalisation, se trouvera supérieure à celle des autres actions possibles.

(17) Ne pas confondre cette étude avec l'exposé fait au colloque Albert Ier en mai 1975.

La méthode comme telle peut certes être discutée. Du moins a-t-elle un double résultat favorable : d'abord elle oblige le chercheur à préciser sans ambiguïté les facteurs en cause; ensuite elle le force à construire un diagramme séquentiel où sont répartis les conséquences supputées des différents choix possibles du décideur.

Or, il importe grandement, selon nous, que l'historien examine avec soin, non seulement les actions qui furent concrètement réalisées, mais aussi l'éventail des actions possibles et de leurs conséquences, telles que le décideur les a considérées et pesées plus ou moins attentivement et correctement, avant de choisir. Et pour guider la recherche empirique dans cette direction, rien n'est plus indiqué qu'un arbre séquentiel.

Notons que la théorie des jeux a, sur le plan politique, deux applications dont il convient également de dire quelques mots : d'abord le calcul et la prédiction des coalitions; ensuite le calcul du pouvoir dans une assemblée.

Les modèles de Riker et d'Axelrod et le calcul des coalitions

Examinons d'abord le calcul des coalitions.

Une première hypothèse a été avancée par Von Neumann, selon laquelle une coalition n'incluerait que les partis nécessaires pour obtenir la majorité.

Riker en a proposé une seconde selon laquelle on ne retiendrait en fait, parmi les coalitions prédites par la première hypothèse, que la plus petite, pour la raison que moins les membres qui y seraient inclus seraient nombreux, plus ils obtiendraient de bénéfices importants (18).

On remarqua cependant qu'on était parfois amené de la sorte à associer dans une même coalition les partis les plus opposés, ce qui était une conséquence extrêmement improbable en fait. Axelrod modifia alors l'énoncé et avança une troisième hypothèse qui disait que seules se formeraient les coalitions minimales composées de partis idéologiquement proches les uns des autres (19).

(18) William H. RIKER, *The theory of political coalitions*, New Haven and London, 1962.

(19) Robert AXELROD, *Conflict of interest. A theory of divergent goals with applications to politics*, Chicago, 1970.

Cette théorie fut appliquée à l'étude de la vie politique italienne entre mai 1953 et janvier 1969. Les coalitions prédites représentèrent 10 cas sur 17.

Malgré ce résultat assez remarquable, où la part du hasard est extrêmement minime, Jacques Attali, un bon spécialiste de la question, n'en estime pas moins que "les modèles de jeu sont encore trop rudimentaires pour prédire véritablement les coalitions : comment par exemple expliquer le maintien en France au pouvoir d'une coalition dépassant largement la majorité des sièges (sinon celle des voix) ? Faut-il prophétiser son éclatement ou chercher à affiner le modèle ? Je crois l'un et l'autre vrais" (20).

Signalons également ici, parmi d'autres excellentes études sur le même sujet, celle de M. De Swaan, dont l'analyse nous entraînerait au delà des limites de ce bref article (21).

Le modèle de Shapley et Shubik et le calcul du pouvoir

Venons-en maintenant à la seconde application annoncée précédemment : la mesure, par un indice numérique, du pouvoir d'un individu, d'un groupe ou d'un parti dans une assemblée.

D'après ce modèle, proposé en 1954 par MM. Shapley et Shubik, le nombre de voix dont dispose par exemple un groupe parlementaire, n'est pas toujours équivalent à son pouvoir réel (22). Supposons un parlement de 120 membres votant à la majorité simple, où siègent les élus de deux partis appelés respectivement A et B. Si A dispose de 100 voix et B de 20, A ne pourra être dit cinq fois plus fort que B. En fait, d'après nos deux auteurs, A aura un pouvoir absolu puisqu'il l'emportera à chaque fois et B ne disposera d'aucun pouvoir.

Si, par contre, un parti est nécessaire à un autre pour obtenir la majorité, le pouvoir réel du parti dont l'apport est indispensable, sera de loin supérieur au nombre de voix dont il dispose.

(20) Voir Jacques ATTALI, *Analyse économique de la vie politique*, p. 120, Paris, 1972; et aussi du même auteur : *Les modèles politiques*, Paris, 1972.

(21) A. DE SWAAN, *Coalition theories and cabinet formations*, Amsterdam, 1973.

(22) L.S. SHAPLEY et M. SHUBIK, "A method for evaluating the distribution of power in a committee system", dans *The American political science review*, XLVIII, p. 787-792, 1954.

M. Frogner a appliqué cette méthode à l'étude du parlement belge de 1919 à 1971, ainsi qu'à celle des groupes linguistiques et des conseils culturels (23). Il a chaque fois soigneusement comparé le pourcentage en sièges avec le pourcentage en pouvoir, et il a représenté l'évolution de ces indices au moyen de graphiques.

Dans un autre travail nous avons nous-même calculé l'indice du pouvoir des partis dans la Chambre en 1918 et en 1919 (24).

Une des conclusions auxquelles nous sommes arrivés l'un et l'autre est que les libéraux ont toujours vu leur pouvoir réel surestimé par rapport à leur nombre de sièges. Comme ce résultat était prévisible par raisonnement, avant tout calcul, on ne peut dire que, sur ce point du moins, la méthode ait apporté jusqu'ici des découvertes très considérables. Elle reste néanmoins, croyons-nous, un outil pratique et sûr qu'il est utile d'avoir sous la main et qui, sans doute, sera encore amélioré dans l'avenir.

III. CONCLUSION

Les deux points généraux que nous avons examinés suffisent, croyons-nous, à donner une idée du type de recherches en cours et de la manière dont elles sont conduites. Nous désirons, en conclusion, porter sur l'état actuel de la politologie un jugement modéré qui ne verse ni dans le triomphalisme, ni dans le pessimisme.

Certes, bien des résultats obtenus sont sommaires, une terminologie nouvelle entraîne parfois un verbiage irritant, de nombreuses hypothèses ne sont pas testées ou même ne peuvent l'être, des lacunes immenses subsistent notamment dans l'étude des idéologies, aucune loi véritable n'a été établie. L'essentiel reste donc à entreprendre et personne ne sait quand la politologie deviendra explicative et prédictive, et prendra rang parmi les sciences véritables.

Ces réserves sont sérieuses et elles doivent être faites. Mais en regard, il faut souligner également l'effort manifeste qui a été

(23) A.P. FROGNIER, "Le pouvoir des partis belges à la Chambre des représentants. Un essai de mesure du pouvoir basé sur la théorie des jeux", dans le *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, no. 550, p. 2-24, Bruxelles, le 21 janvier 1972.

(24) H. HAAG, *La politique intérieure belge*, op. cit., p. 65-68.

accompli et qui n'a pas été stérile, les concepts qui ont été précisés, les méthodes qui ont été forgées, les modèles de type et de force différents qui ont été imaginés, les hypothèses originales qui ont été avancées.

Une chance de renouvellement et de progrès s'offre de cette manière à l'histoire politique, longtemps dépourvue, ou presque, d'un soutien théorique sérieux. Elle doit selon nous la saisir et elle le peut d'autant mieux que les échanges entre politologie et histoire ne sont pas à sens unique. Si la première offre à la seconde un cadre conceptuel et des hypothèses qui augmentent l'intelligibilité et la rigueur de ses analyses, il est également vrai que la seconde rend à la première le grand service de mettre ses théories à l'épreuve des faits. L'historien a trop longtemps ignoré la politologie, le politiste de son côté a trop longtemps négligé le banc d'essai de l'histoire. Nous souhaitons que, désormais, l'un et l'autre collaborent étroitement.